



Harcèlement de propriétaire

Par **tatoons**, le **04/10/2013** à **16:28**

bonjour,

je loue actuellement un logement meublé, mon propriétaire habite sur place et pratique du harcèlement dans le but de me faire partir, nombreux courriers et mots déposés sur ma porte et dans ma boîte aux lettres dans lesquels je me vois accusé de manipulation perverse, violence, abus de faiblesse, fainéantise, assisté de l'état et bien plus (en gros cette personne m'accuse de tout ce qu'elle pratique à l'égard de ses locataires) je respecte parfaitement les engagements relatifs à mon bail, aucun défaut de paiement de loyer.

nous sommes deux locataires à vivre ce harcèlement depuis de nombreux mois, la gendarmerie nous a dit qu'il n'était pas interdit d'envoyer ou de déposer des "lettres désagréables", donc pas de recours possible de ce côté là. (est-ce vrai?)

de plus, je pense qu'il pratique des choses illégales au niveau de l'edf (revente d'électricité et partage des frais d'abonnements) et revient sur le bail que nous avons signé concernant un local de rangement qui y figure. (il me demande d'enlever mes affaires)

j'ai bien évidemment pris la décision de quitter ce logement puisque je ne peux pas y vivre en paix, je l'en ai donc informé verbalement et lui ai dit qu'il recevra mon préavis lorsque j'aurai trouvé autre chose. Le lendemain, il a voulu me faire signer un courrier rédigé de sa main ayant pour objet la résiliation de mon bail. (je ne l'ai évidemment pas signé)

voilà un peu le topo, ce n'est plus vivable,

pouvez-vous m'orienter ou me donner des conseils afin que cette situation prenne fin, dois-je prendre contact avec une association des droits des locataires, si oui, à qui dois-je m'adresser.

merci

Par **HOODIA**, le **05/10/2013** à **08:47**

Vous avez pris la bonne décision de quitter ce logement, la vie étant assez courte pour ne pas la perdre en des querelles stériles avec votre propriétaire...